

certes pas deux semaines plus tard, ai-je soutenu. A mon sens, monsieur l'Orateur, j'ai l'impression qu'il faut trancher la question de l'urgence et ne pas permettre un débat...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je rappellerai aux députés que les interventions à ce stade doivent être de nature à éclairer la présidence. Or la lumière commence à faire défaut.

M. Arnold Peters (Timiskaming): A mon avis, l'argument invoqué par le ministre des Transports fait ressortir la gravité de la question soulevée par le député de Villeneuve (M. Caouette). L'urgence semble découler des décisions qu'ont prises les cultivateurs du Québec et de l'Ontario après avoir eu l'occasion d'examiner les divers aspects du programme annoncé. En ce qui concerne le Parlement, l'annonce a été faite après consultation avec les provinces et les diverses organisations agricoles. Il y avait lieu de supposer que les cultivateurs admettaient que le prix de \$4.75 garanti par le gouvernement fédéral finirait par atteindre \$5.10 grâce aux subventions provinciales.

Les cultivateurs, ayant maintenant examiné le programme, savent qu'il pêche à trois points de vue. Tout d'abord le prix de \$4.75 pour le lait industriel est le prix complet payé franco à la fabrique. Deux problèmes en résultent qui inquiètent les cultivateurs. L'un d'eux, bien entendu, a trait au transport dont, comme les députés le savent, l'annonce ne tenait pas compte, même si les cultivateurs croyaient le contraire.

En outre, à la suite des réunions tenues avec les provinces, on sait que le montant de \$4.75 comprend les subventions provinciales. Les organisations agricoles, dans l'ensemble, soutiennent depuis fort longtemps que \$5.10 est le minimum absolu pour maintenir l'efficacité de l'exploitation agricole. Nous importons maintenant du beurre à cause de ce programme et nos approvisionnements commencent à diminuer. Pour ces raisons, je suis d'avis—et le cultivateur partage sûrement mon point de vue—qu'au lieu d'avoir une grève des cultivateurs au Canada, il est préférable que le Parlement étudie la situation et tente de trouver une solution pour éviter un malheur.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Je soutiens, monsieur l'Orateur, que certaines raisons justifient cette motion aujourd'hui. Le ministre [L'hon. M. Pickersgill.]

des Transports (M. Pickersgill) a prétendu qu'on aurait dû soulever la question il y a plusieurs jours, mais il régnait certaine confusion relativement à l'application pratique des dispositions que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) a annoncées il y a quelque temps. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, les députés et les producteurs laitiers du Canada n'ont pas bien compris quel serait le résultat pratique de cette annonce.

Après l'avoir étudié quelques jours, on a constaté que le programme annoncé laissait à désirer à bien des égards aux yeux des producteurs laitiers du Canada. Je signale également à Votre Honneur que nous venons d'apprendre que l'excédent de lait nature ne fera plus l'objet d'une subvention, d'après l'annonce que le ministre a faite. C'est là un point qu'on n'a pas trop saisi lorsque le ministre a fait sa déclaration il y a quelques jours. Qu'il me soit permis d'attirer l'attention de la présidence sur le commentaire 100, qui traite de l'article 26 du Règlement et selon lequel la question soulevée doit engager la responsabilité administrative du gouvernement. Permettez-moi de dire à Votre Honneur que la motion du député de Villeneuve répond à cette exigence. Le gouvernement fédéral verse un subside à l'industrie laitière. Ce subside concerne donc directement le ministre de l'Agriculture et le gouvernement au pouvoir. L'exigence établie au commentaire 100 de Beauséjour est donc remplie.

• (3.00 p.m.)

J'invite Votre Honneur à se reporter maintenant à l'alinéa (2) du même commentaire où il est dit que l'affaire en cause doit être si pressante que l'intérêt public en souffrirait si elle n'était examinée immédiatement. A mon sens, l'intérêt public souffre déjà de la situation et continuera d'en souffrir à moins qu'on y accorde une attention immédiate. Comme plusieurs députés l'ont signalé, l'agitation est grande à ce sujet chez les producteurs de lait, et il semble même qu'ils projettent de prendre des mesures radicales. En attendant, ils souffrent d'une crise économique bien connue de tous les députés qui ont étudié la situation. Selon moi, le motion répond aux exigences du commentaire 100(2).

Puis, monsieur l'Orateur, le paragraphe 3 traite de la question qui pèse probablement le plus dans votre décision: l'urgence du débat. Comme la présidence le sait, l'urgence du débat s'applique quand les occasions ordinai-